

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 28 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil sous la présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Date de convocation le 18 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 14

Date de convocation le 18 mars 2021

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mr BENOITON Olivier, Mme RODRIGUES Marine, Mme BON Amélie, Mme DARZACQ Vanessa.

Excusés : Mr BODIN Jean-Michel, Mr TRIGNOL François, Mme LE DIGABEL Laetitia, Mr CHANET Jean-Pierre,

Absent : Mme DELTEIL Stéphanie,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-020

Objet : RODP Télécommunications 2022

Madame le Maire rappelle que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en titre le permissionnaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant de ces redevances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima pour la redevance 2022, à savoir :

Artères de télécommunications

a) Utilisation du sous-sol	2,069 (km) x 41,29	=	85,43 €
b) Artères aériennes	11,810 x 55,05	=	650,14 €
c) Emprise au sol (m ²)	0,50 x 27,53	=	13,77 €

Soit total des sommes dues

749,00 € (arrondi)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY

